

# Faen infos

## Cour des comptes : les fonctionnaires en ligne de mire

Dans son rapport public 2011, la Cour des comptes formule trois "recommandations" concernant l'évolution de la masse salariale des agents de l'État :



- l'extension jusqu'à fin 2013 du gel de la valeur du point d'indice de la Fonction publique appliqué pour l'année 2011,
- le strict plafonnement de l'ensemble des mesures catégorielles,
- la réduction, à l'horizon 2013, du taux de rétrocession de 50 % des économies tirées de la baisse des effectifs publics.

Bref, les champions de la calculette estiment que l'État n'est pas assez dur avec ses fonctionnaires et que les 1,5 milliard d'euros économisés en 2011 sur le dos des agents de l'État ne sont pas suffisants.

Et qu'importe que le déclassement de certaines catégories, enseignants notamment, par rapport à leurs homologues d'autres pays occidentaux soit patent. Il n'impressionne nullement les champions de l'orthodoxie budgétaire.

Le montant des dépenses dites d'intervention (allocations sociales diverses), compensation versée aux régimes de sécurité sociale en contrepartie des exonérations de charges sociales, subventions d'équilibre aux régimes spéciaux de retraite) est également dans le collimateur.

Après avoir ainsi creusé les déficits sociaux, la Cour des comptes culpabilisera probablement les salariés afin de préparer le terrain à de nouvelles réformes qui amputeront une nouvelle fois le pouvoir d'achat.



Nous saurons, le moment venu, rappeler les responsabilités des uns et des autres.



## Effectifs de la Fonction publique

A la question d'un parlementaire relative aux prévisions des effectifs de la Fonction publique pour les années à venir, le Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique a déclaré **que sur la période 2011-2013, près de 100 000 fonctionnaires partant en retraite ne seront pas remplacés**, « soit environ - 31 600 équivalents temps plein (ETP) en 2011, -33 000 ETP en 2012 et -33 100 ETP en 2013 ».

« Ce niveau », a-t-il ajouté, « correspond à la poursuite du non-remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux sur l'ensemble des trois années de la programmation, selon des prévisions de départ à la retraite qui s'élèvent à environ 62 000 ETP en 2011, 63 200 ETP en 2012 et 62 600 ETP en 2013 ».

Le tableau ci-dessous montre la variation des effectifs en ETP en lois de finances (Budget de l'État) de 1998 à 2010 et la programmation triennale 2011-2013.



**Édifiant!**

Année	Variation des effectifs en ETP
1998	+ 6 553
1999	+ 4 973
2000	+ 5 378
2001	+ 13 675
2002	+ 17 214
2003	- 993
2004	- 4 537
2005	- 7 392
2006	- 9 865
2007	-11 244
2008	- 22 921
2009	- 30 627
2010	- 33 749
2011 (programm.)	- 31 638
2012 (programm.)	- 32 992
2013 (programm.)	- 33 149

## Représentations étudiantes du "mérite"

Une thèse de doctorat en sociologie vient d'être publiée par la "documentation française" sur ce sujet. L'enquête a été menée par questionnaire auprès de 766 étudiants inscrits en première année d'études après le bac et issus des quatre grandes filières de l'enseignement supérieur (STS, IUT, CPGE, université).



Cette étude intervient à un moment où le gouvernement prétend prendre de plus en plus en compte le "mérite" dans la sphère publique et où l'inflation des titres scolaires entraîne des phénomènes de déclassement (emploi obtenu d'un niveau inférieur au diplôme détenu).

Quelle est l'influence de ce contexte sur les valeurs et les attitudes des nouvelles générations ?

D'une façon générale, les étudiants critiquent le poids accordé aux diplômes car ils estiment que ces derniers ne mesurent pas toutes les qualités nécessaires dans la vie professionnelle : honnêteté, sérieux, goût pour le travail, volonté, efforts, motivation, qualités relationnelles, savoir-vivre, politesse, courtoisie, ponctualité...

En outre, ils estiment que le diplôme ne signale en rien la manière dont les personnes sauront faire face à une situation professionnelle inédite, si elles prendront ou non des initiatives, sur leur créativité et la capacité à innover du salarié.

Si 55 % des étudiants interrogés pensent que l'école "récompense" les élèves pour leurs capacités et 37 % pour leurs efforts, la critique de la méritocratie scolaire varie en fonction des filières d'études.

Les étudiants de STS (Sections de Techniciens Supérieurs) valorisent le moins les études pour définir une hiérarchie sociale entre les individus. Pour eux, le milieu social d'origine aurait une faible influence sur les trajectoires individuelles.

Les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont un point de vue diamétralement opposé.

Ils défendent un modèle de justice sociale qui se construit autour de l'École. Pour 70 % d'entre eux l'École récompense les élèves pour leurs capacités et, pour 53 %, pour leurs efforts.

Les étudiants des universités sont dans l'ensemble plus "sombres".



Ils reconnaissent en majorité que le diplôme est une condition nécessaire de la réussite mais doutent davantage de la possibilité de réussir uniquement grâce au diplôme. Plus de 20 % d'entre eux déplorent le manque de reconnaissance du diplôme au moment de l'embauche (5 à 13 % dans les autres filières).

L'auteur de cette thèse note le "caractère désabusé" de leurs réponses. Les jeunes estiment qu'en France les individus ne sont pas traités de manière juste.

Les étudiants des IUT sont plus "ambivalents" dans leurs réponses. En effet, s'ils s'associent aux étudiants de STS pour dénoncer l'importance trop grande accordée aux études, leurs réponses sont proches de celles des élèves des CPGE sur la difficulté pour les acteurs sociaux de réussir dans la vie sans titre scolaire. A 59 %, ils estiment que le milieu social a peu d'influence dans les résultats scolaires.

## Bonus/malus éducatif



L'inspecteur d'académie du Calvados a trouvé un « bon moyen » de faire parler de lui : instaurer un système de bonus/malus appliqué aux établissements à propos du redoublement.

Les collèges dont le taux de redoublement sera supérieur à 2,5 % se verront retirer des heures de leur DHG. Ceux dont le taux de redoublement sera inférieur à 2,5 % en gagneront.



Cet inspecteur d'académie estime que "le redoublement ne sert à rien dans 99,5% des cas" et qu'il est "très onéreux" puisque le "coût" d'un collégien est estimé à 8 500 euros par an.

Vu sous cet angle, deux redoublements de moins financent la prime versée à un recteur "ordinaire", trois

redoublements celle d'un "recteur méritant", sans oublier les inspecteurs d'académie.

Certes, le plus souvent les redoublements sont inutiles mais les enseignants les utilisent faute de mieux.

Plutôt que de stigmatiser les équipes éducatives qui proposent des redoublements, les responsables de l'Éducation nationale feraient mieux de proposer des solutions permettant de prendre réellement en charge les élèves en difficulté et de diversifier les voies de formation des élèves de collège.

Mais pour cela il faut un minimum de courage politique et de moyens.

Les élèves en difficulté, les établissements sensibles et les équipes pédagogiques qui prennent en charge des élèves au quotidien méritent mieux que ces écrans de fumée médiatiques.